

1001 raisons de soutenir l'initiative Minder

François Meylan*

L'initiative Minder soumise au vote le 3 mars prochain est passionnante à plus d'un titre. Elle déchaîne déjà les passions. Quand on sait qu'elle a été lancée en février 2008 déjà, il n'est pas difficile d'imaginer les multiples tentatives de sabotage qui l'ont prise pour cible.

Vu le budget colossal de plus de 8 millions de francs engagé par économie-suisse pour la combattre, elle dérange. Le clou du «spectacle» est peut-être encore ces jeunes étudiants qui ont récemment été engagés par le même organe faitier pour démolir sur la Toile le texte constitutionnel. Cela fait quand même beaucoup d'efforts pour entraver la démocratie.

Si les parachutes dorés avaient démontré une seule vertu cardinale, on en distribuerait à tous les acteurs économiques

Mais reprenons les points essentiels de part et d'autre. Premièrement, rappelons que l'initiative ne concerne que les sociétés suisses cotées en bourse. Ensuite, elle ne menace aucunement nos emplois. Au contraire, elle les protège. En encourageant une gestion responsable et durable de nos entreprises, elle évite les écueils à répétition de certaines entreprises. Quand UBS écope d'une amende de 1,4 milliard de dollars pour l'organisation du scandale planétaire de la manipulation du taux Libor, c'est des emplois qui sont aussitôt supprimés. La même chose quand elle perd plus de 2 milliards de dollars en septembre 2011 sur un coup spéculatif malheureux. Quant aux opposants du texte Minder, ils prétendent que celui-ci est trop extrême. Tout en vantant que leur contre-projet – qui en réalité n'en est pas un – va plus loin que l'initiative. C'est paradoxal non? Un autre point primordial est délibérément



* Conseiller financier

occulté par les auteurs du contre-projet – principalement économie-suisse – c'est l'obligation qui est faite aux responsables de nos caisses de pension et du fonds AVS d'aller voter aux assemblées générales – enfin! – et dans le sens de leurs assurés et rentiers. C'est-à-dire nous. Cela se pratique déjà depuis longtemps sous d'autres latitudes. Il n'y a vraiment rien de mal à cela. Si ce n'est d'empiéter sur le fonds de commerce de Dominique Biedermann et de la fondation Ethos.

Il est utile de préciser que les autres fondations analogues de défense des actionnaires soutiennent l'initiative Minder. Selon le dernier rapport sur les préoccupations des Suisses effectué par Credit Suisse Group, 95% des sondés estiment que la prévoyance doit être la priorité de l'Etat. Eh bien voilà, avec Minder ce sera chose faite. Il est quand même temps que les personnes qui sont chargées de placer nos retraites et autres ponctions obligatoires s'intéressent à la façon dont sont gérées les entreprises listées.

Autre sujet de divergence, c'est l'argument que le contre-projet indirect – qui on ne le répétera jamais assez n'en est pas un – s'appliquerait de suite. Peut-être... mais, sous la forme d'une loi, il sera modifié à la discrétion des parlementaires dont nous sommes forcés de constater le peu de constance.

Ce que met en exergue l'initiative est également les limites de notre système politique de milice. Dans lequel il suffit d'offrir un siège dans un conseil d'administration pour «acheter» la démocratie. Alors que la mise en application rapide de l'initiative populaire garantit que le Conseil fédéral est tenu de promulguer les dispositions d'exécution dans l'année qui suit le vote. Un autre atout de taille est que la Constitution n'est modifiable que par le peuple et les cantons.

L'essence même de l'initiative est d'empêcher la pratique qui consiste à accorder des bonus de bienvenue et des parachutes dorés à des top managers. Ils ne sont que rarement de vrais patrons. Cette façon de récompenser aussi bien le désengagement que l'avidité est contre-productive. On s'écarte méchamment de

l'esprit libéral dans sa pureté. On est loin de la liberté d'entreprendre qui offre le choix mais aussi qui dicte le devoir d'assumer les risques. Ce mode de «rémunération» n'encourage pas la création de valeur durable. Il s'apparente plus à du pillage de la substance de l'entreprise. Cela est de l'abus de biens sociaux. Cela se fait sur le dos de la classe productive. Soit des employés... des mères et des pères de famille. Dans les pires cas, c'est la collectivité qui casque.

Souvent, certains top managers se sentent tellement intouchables qu'ils montent les actionnaires contre les employés. Alors que c'est tout le contraire que l'on doit encourager en gestion d'entreprise. Statistiquement, le directeur général dans une entreprise familiale gérée selon des valeurs plus rationnelles et empreintes de bon sens reste en place huit ans. Dans les entreprises guidées par les parachutes dorés il reste à peine trois ans. Le temps nécessaire à l'ouverture de son parachute d'or pour lui mais de plomb pour l'entreprise. Cette façon de faire qui ne date guère que d'une vingtaine d'années est à l'opposé de la conception libérale d'Adam Smith. C'est plutôt l'apanage d'un néolibéralisme sauvage, brutal et voyou. Il induit des conséquences fâcheuses sur l'aléa moral. Il cannibalise le monde du travail et génère de multiples frustrations.

Votons «oui» le 3 mars prochain. Si les parachutes dorés avaient démontré une seule vertu cardinale, on en distribuerait à tous les acteurs économiques.

>> Vous êtes actionnaire, donnez votre avis

Si l'initiative Minder est acceptée par le peuple le 3 mars, les actionnaires d'une société cotée pourront s'exprimer sur les rémunérations de ses cadres. Le souhaitez-vous? Le ferez-vous? Le Temps récolte l'avis des actionnaires – qui ne sera pas publié sans leur accord explicite.

initiative-minder@letemps.ch